

Pour pouvoir vous inscrire, vous devez obligatoirement vous acquitter de la contribution à la vie étudiante et de campus (C.V.E.C.).

<http://messervices.etudiant.gouv.fr/>

Pièces justificatives à numériser :

- Baccalauréat et Relevé de notes du baccalauréat
- Carte d'Identité ou passeport en cours de validité Recto-Verso
- Attestation d'Assurance Responsabilité Civile*
- Pages vaccinations carnet de santé à jour

Dossier Médical et Vaccinal

- Vaccination D.T.P.** - date de rappel antérieur entre 11 et 13 ans (rappel à 25 ans)
- Vaccination saisonnière antigrippale** (à faire à partir de novembre)
- Vaccination Hépatite B - OBLIGATOIRE pour les étudiants MK**
 - 3 injections – 2 premières en 1 mois d'intervalle, la 3^{ème} au bout de 3 à 6 mois.
 - Sérologie Hépatite B
- Certificat d'aptitude établi par un médecin agréé **OBLIGATOIRE**

Documents à transmettre par courrier

- Fiche d'inscription dûment complétée
- Lettre de confirmation d'inscription
- Lettre de motivation au métier de Masseur-Kinésithérapeute
- Chèque à l'ordre de Saint Michel Éducation de 1 910€ (versement du 1^{er} trimestre du montant des frais de scolarité)

***Assurance Responsabilité Civile (RC)** (les dates de validité doivent figurer sur ce document).

Les frais d'assurance de responsabilité civile sont à la charge des étudiants. Il appartient à ceux-ci de souscrire un avenant limité dans le temps auprès de la compagnie d'assurance qui gère leur contrat « multirisques habitation – responsabilité civile » ou celui de leurs parents. Le choix du montant des garanties assurées relève de la seule responsabilité des étudiants. Les étudiants doivent être garantis pour l'ensemble des risques suivants couvrant la responsabilité civile :

- accidents corporels causés aux tiers
- accidents matériels causés aux tiers
- dommages immatériels.

L'institut souscrit une assurance pour vous couvrir dans votre activité en lien avec le programme des études et vous fait bénéficier d'une responsabilité civile professionnelle durant toute la totalité de vos études.

Validation de l'inscription

Votre inscription ne sera validée que lorsque votre dossier sera complet et que toutes les pièces justificatives seront parvenues et validées.